ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site de l'ancienne laiterie à Carentan-Les Veys (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 20 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Bâtiments en partie démolis (parcelle ZL 149)
PLU :	NB (zone naturelle généralement peu équipée, sans contraintes particulières, appelée à conserver un caractère rural)
PROJET :	Projet restant à définir compte-tenu des réticences des riverains sur le projet de plateforme de tri de déchets.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES:	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	SCI de la Baie
ENVELOPPE PROJET :	**50 000 €HT**

ROUEN, le 14 DEC. 2017

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL